L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 20 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LE FILLEUL D'UN MARQUIS

—PAR—

ANDRE THEURIET.

PREMIERE PARTIE.

Suite.

Ces lectures assidues ne lui révélaient pas seulement les intimes beautés de la nature et les poétiques féeries de la mythologie grecque; à mesure qu'il prenait de l'âge, elles l'initiaient encore à un autre mystère. Elles éveillèrent des sensations nouvelles qui jusque-là avaient dormi en lui comme les étamines au fond du bouton fermé. La lumineuse chaleur de la poésie grecque fit brusquement éclore dans son cerveau l'idée de l'amour. Il venait d'avoir seize ans, l'âge où, comme le dit Pindare, "la noble puberté repose sur les paupières des vierges et des jeunes hommes." La préoccupation de l'éternel féminin commençait à se mêler à ses pensées. La nuit après ses lectures, il se sentait le corps agité d'une fièvre de printemps qui le poursuivait jusqu'au fond de ses rêves. Quand parfois, dans les après-midi d'été, il traversait l'atelier où ses tantes surveillaient leur escouade d'ouvrières et d'apprenties, il se sentait maintenant troublé et embarrassé. Et cependant Dieu sait s'il était austère, l'atelier des demoiselles Husson! Sauf deux pots de balsamines aux fenêtres, rien n'en égayait la maussaderie. Sur les murailles nues ne grandissaient d'ordinaire représentant les Vierges sages et les Vierges folles, s'étalait comme un salutaire avertissement; précaution bien inutile, car la plupart des ouvrières étaient, par leur laideur ou leur maturité, suffisamment préservées de la tentation de répandre l'huile de leurs lampes. Néanmoins parmi ces laideronnes il y avait deux ou trois apprenties au nez retroussé, à la frimousse éveillée, et, quand leurs robes frôlaient Laurent, de subites rougeurs montaient aux joues du collégien. Elles avaient des façons de le regarder obliques et de chuchoter en riant derrière leur coutire, qui lui mettaient l'esprit à l'envers.

Heureusement ces poètes grecs lui avaient laissé dans la mémoire trop d'images suaves de nymphes aux pieds blancs, au front couronné de violettes, dansant à l'aube sur des gazons émaillés d'élléboresses, pour que ces filettes aux mains rouges et au parler vulgaire fissent une durable impression sur son cœur. Il fallait à ce paien délicat, à cet amoureux du luxe et des formes élégantes, un idéal plus exquis et plus raffiné. Il le chercha longuement à travers les sentiers des bois, le long des rives ensoleillées. Il se disait que l'amoureuse rêvée existait quelque part, et il bâtait son rêve vers les sonores de ses poètes, en attendant qu'il le vît s'épanouir en pleine réalité.

Un dimanche de juin, un dimanche de Fête-Dieu, il était occupé à lire dans sa mansarde. La petite fenêtre ouverte laissait venir jusqu'à lui les notes argentines des cloches des trois paroisses, curieusement toutes ensemble pour la solennité du jour. Au dehors, les rues étaient jonchées de buis et de fenouil dont les vertes odeurs montaient jusque dans sa chambrette haut perchée. Tout à coup il entendit les chants lointains encore de la procession qui avançait vers la place de la Couronne. Il mit la tête à la fenêtre. Au milieu de la place et dans un fouillis de branches vertes se dressait un reposoir tout blanc et bleu, fait de marguerites et de bluets piqués dans la mousse. De chaque côté, des caisses de lauriers-roses et de grenadiers formaient une avenue, et bien loin, jusque dans la rue d'en face, le sol était tout rouge de roses et de pavots effeuillés. L'autel était déjà étoilé de cierges; un parfum léger d'encens et de fleurs froissées emplissait l'air d'une mystique odeur. La procession arrivait lentement au son des litanies. Dans la rue pleine de soleil on apercevait les jeunes filles des enfants de la dernière communion: les garçons en surplis et les filles en robes blanches. Ensuite venait la bannière de la Vierge que Mlle Constance, la doyenne des congréganistes du Rosaire, portait de ses bras vigoureux et chastes. Plus loin, on distinguait dans le soleil un chatoiement de chasubles brodées et de soutanes rouges; puis, tout au fond, le balancement de l'ostensoir d'or qu'un prêtre portait sous un dais cramoisi, tandis que des tambours battaient une marche.

Lorsque le clergé fut arrivé devant le reposoir, les garçons et les filles se rangèrent autour des branches vertes, et alors Laurent aperçut juste au-dessous de la fenêtre, près du grand laurier-rose, une fillette de treize ans, tout enveloppée de tulle, les deux mains gantées de blanc et croisées sur son parouissien, la figure encadrée par les bandeaux plats de ses cheveux châtains, et les yeux levés distraitement vers les maisons. Posée comme elle était, il ne pouvait la voir que de profil, mais il lui sembla que jusqu'alors il n'avait rencontré nulle part une plus exquise figure féminine. Ce n'était plus l'enfant, ce n'était pas encore la jeune fille; son regard limpide, ses traits délicats, sêd mignonnes lèvres, avaient cependant déjà une expression sérieuse; son bonnet de tulle et son long voile lui donnaient des airs de petite femme. Laurent ne voyait plus qu'elle. Il voulut l'admirer de plus près et descendit précipitamment jusqu'à l'atelier désert. Là, caché derrière les pots de balsamines, il n'était qu'à quelques pas d'elle. Il distinguait nettement les lignes fines de son joli profil et jusqu'à la couleur de ses yeux d'un brun clair. Pendant ce temps, le curé donnait la bénédiction, les bannières s'inclinaient, les tambours battaient aux champs, et de toutes les corbeilles des enfants s'envolaient des jonchées de feuilles de roses tournoyant dans la lumière comme des papillons vermeils. Laurent, émerveillé et grisé, sentait à son tour que son cœur lui sombait, comme un papillon qui sort de sa chrysalide, et qu'il s'envolait avec les fleurs effeuillées vers la blanche fillette aux longs voiles de tulle. Cette fois, c'est bien l'idéal rêvé qui se montrait à lui au milieu de cette fête quasi-païenne. Et tandis que toutes les têtes se courbaient sous la bénédiction du vieux curé, Laurent se prosternait en esprit aux pieds de cette enfant belle comme une petite reine....

Les bannières s'étaient remis en marche. Encore tout ébloui, il entendit tout à coup une voix de femme, celle d'une sous-maîtresse de la pension Papillon, interpeller la fillette: — Allons, Valentine, vite à votre rang! — Elle s'appelait Valentine!... Laurent ne se sentait pas d'aller se voir son nom. Pendant que la procession s'enfonçait dans la rue voisine, il était tenté de se précipiter dehors pour recueillir comme des reliques les débris de fenouil et les feuilles de roses qui jonchaient le pavé où l'enfant s'était agenouillée.

IV.

Un chaud soleil de juillet tombant d'aplomb sur les vignes de l'Ermitage faisait chanter des milliers de sauterelles, dont le brûlement sourd et continu s'entendait jusque dans les salles de la bibliothèque du collège. Orientées au nord, les quatre fenêtres ouvertes laissaient entrer une calme lumière bleue qu'assourdissaient encore au passage de longues travées chargées de livres de la base jusqu'au faîte. A l'extrémité de la seconde salle, à côté d'une double échelle roulante, Laurent, accoudé à une vieille table noircie, lisait un in-quarto. Il faisait bon travailler dans ce demi-jour veloté, à l'ombre et sous la protection des murailles de vieux livres, tandis que par l'embrasure des fenêtres on aperçevait un pan du ciel bleu et un lambeau du manteau vert des vignes ensoleillées. La basse bourdonnante des sauterelles et parfois le bruit sec et saccadé d'un métier de tisserand interrompaient seuls le profond silence que l'intense chaleur de midi répandait dans toute la ville. Le volume qui absorbait l'attention de Laurent était une antique édition de Théocrite, imprimée en 1561 par Abel L'Angelier, avec la traduction latine en regard et de savantes scolies grecques au bas des pages. Ce poète âgé de deux mille ans, imprimé dans ce livre vieux de trois siècles, paraissait à Laurent avoir chanté ses vers il n'avoir chanté que pour lui, tant ces pages jaunies reflétaient fidèlement les émotions qui agitaient le cœur de l'adolescent depuis le jour de la Fête-Dieu. Il lui semblait que Théocrite avait voulu peindre sa Valentine, à lui, quand il parlait de cette nymphe "qui avait le printemps dans les yeux." En songeant à la mignonne pensionnaire aux cheveux châtains, Laurent se rappelait les fleurs tournoyant autour d'elle pendant la cérémonie du reposoir, et, pris d'un bel enthousiasme, il répétait tout haut:—*Pania car, pania de nomai*.... "Partout le printemps, partout des herbes plantureuses et des mamelles gonflées de lait, là où passe la belle enfant...."

—Ho! ho! mon camarade, s'écria soudain derrière lui une voix flûtée et joviale, est-ce un roman ou votre leçon que vous répétez avec tant d'entrain?

Laurent se retourna en rougissant et vit à ses côtés un personnage dont la bonne figure le rassura. Le nouveau venu, M. Dérônis, cumulait, avec les fonctions de greffier de la justice de paix, celles de bibliothécaire de la ville. C'était un gros petit homme, à la figure pleine et rosée, au front haut surmonté de cheveux gris se dressant tout droits en brosse épaisse. Ses deux yeux bleus, ronds, à fleur de tête, et ses lèvres charnues lui donnaient un air d'oiseau gourmand. Bien que bâtiens, il était pétulant comme un geai et gesticulait beaucoup en sautillant sur sa bonne jambe et en ayant l'air d'enfoncer l'autre comme une vrille dans le parquet. Il se pencha vers la table et braqua ses yeux ronds sur l'in-quarto de Laurent.

—Hein! s'écria-t-il, du grec! Théocrite!—Et vous le lisez comme cela, dans le texte, sans barguigner?

—Oui, monsieur Dérônis.

—Et ça vous intéresse?

—Excessivement, répondit Laurent avec conviction.

—Tenez-là! s'exclama le bonhomme enthousiasmé, vous êtes certainement avec moi, le seul habitant de Jusigny ayant du goût pour Théocrite.... Ah! vous aimez le grec, tant mieux! Il faut venir chez moi, mon camarade, je vous montrerai mes livres et aussi mes manuscrits.

M. Dérônis était moins un érudit qu'un amoureux d'érudition. Grand entasseur de livres, vrai rat de bibliothèque, il prenait volontiers l'apparell extérieur de la science pour la science elle-même, et, comme beaucoup de savans de province, il était enfouraché un dada qui le menait droit au pays des chimères. Il rêvait de trouver une langue universelle, et sa manie d'exposer son système à tous venans avait fini par faire le vide autour de lui. Le pauvre homme en était réduit à lire ses manuscrits à son commis-greffier, qui n'osait faire par déférence, ou à des collégiens forts en thème, qui s'amusaient des lubies du vieux bibliothécaire. Il n'eut de cesse qu'il n'eût amené Laurent chez lui. Il habitait, à l'extrémité de la rue des Sœurs Claires, une étroite maison grise à deux étages, avec un corridor humide et une cour intérieure, où un pied d'aristoloche tapissait le mur de ses larges feuilles rondes. Le greffe, situé au premier, prenait jour sur un grand jardin voisin, d'où s'échappaient comme d'une volière gazouillante des bruyantes et nombreuses voix d'enfans. Ce greffe poudreux et enfumé, où il y avait des entassements de papiers, des amoncellements de cartons, des empilemens de bouquins ouverts les uns sur les autre, était une fidèle image du désordre qui régnait dans le cerveau de M. Dérônis. Quand Laurent y pénétra, il fut tout d'abord surpris d'y apercevoir une jeune fille d'une vingtaine d'années, penchée sur un pupitre et occupée à griffonner du papier timbré. Ma fille Lucrèce, murmura M. Dérônis en la présentant à Laurent, elle m'aide dans mes travaux et connaît mes dossiers mieux que moi.

Il passa de l'autre côté de la table, où un grand garçon, assis à un pupitre qui faisait face à celui de la jeune fille, était en train de minuter un jugement.—Mon commis-greffier, Eustach.—Lapasque continua le bonhomme, un légiste d'avenir, il rédige les jugements mieux que moi....

—Singulier greffier! pensait Laurent.—Il avait grand'peine à tenir son sérieux, tant les deux jeunes gens occupés à noircir du papier timbré formaient un plaisant vis-à-vis.

(*A continuer.*)

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes,
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme ci-dessus.—Le port sera payé comme ci-dessus.

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de tirer, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient naisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dite animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau exceptés les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à moins que une personne ait en son pouvoir un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions pouvant être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas les les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

Signé:— LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouvernor de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
185 rue du Canal.
OFFICIERS.
D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président.
THOS. A. CLARKE, 2nd. "
CHAS. J. LEEDS, Sécrétaire. "
CHAS. KILGRAN, Trésorier.
DIRECTEURS:
Thos. A. Adams, Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke, J. G. Gaines,
C. J. Leeds, C. Schneider,
S. Jamison, Carl Kohn,
A. Moulton, T. L. Hayes,
A. Palfrey, D. Urquhart.
15 mars 7—1an.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
ENTRE
NEW-YORK ET LE HAVRE
avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 28 novembre.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 12 décembre.
CANADA, FRANCHEU, mercredi, 26 décembre.
Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35
Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Premiere cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS
donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.
Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, compprenant vin, literie et ustensiles, $55 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.
Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.
L. GRAND, Agent,
Galier Court, Lettre H.
4 mai—1y Nouvelle-Orléans.

Pour New-York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kimball commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 22 Nov., à 5 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine .....$50.
— Entrepont.....$25.
Billet d'excursion $80.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREMEN et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.
Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:
Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 10 heures du matin, le CAMELIA, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.
Retour: Il quittera Mandeville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin; le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."
Il ne reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.
FRET.
Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Lycée.
Ces voyages ne feront tant que le Steamer ne sera plus arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.
Pour plus de détails, s'adresser à
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leslie, Capitaine,
J. F. Muse Commis.
Se rendant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JANNEY & WORK, 106 Commune et
HITZ & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 3 N de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Natchitoches, Grand Bluff, Martin, Wyatt et tous les autres points intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
NEW HART ABLE,
Capitaine B. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour frêt ou passage s'adresser à
R. W. ADAMS
17nov—1y No. 21 du Commercial Place.

BAYOU SARA.
Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.
Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Le dell Store, Baton Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,
OUACHITA BELLE,
J. C. Libano, capitaine, J. H. Moscop, commis, partira comme ci-dessus. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 32 Gravier.
LORD & MCPEAKE, 45 Camp.
Oct 15—1y

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la côte et de Baton Rouge.
Deux voyages par semaine.
JOURS de départ tous les MERCREDIS midi et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur
ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine.
..... Commis.
Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
R. O. MELANCON,
10 nov—1y No. 32 Bienville.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour: Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
J. P. McELROY, Capitaine,
L. P. DELAHOUSSAYE, Commis.
Voyage de retour, tous les DIMANCHES et MERCREDIS.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
G. O. MELANCON,
1nov—1y No de 32 rue Bienville.

Paquebot de la côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.
HENRY TETE,
F. ARCOLA, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: Il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.
Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux.
Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à
E. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an.

Hibernia Insurance Company,
Bureaux, No 37 de la rue du Camp.
JOHN HENDERSON, président.
F. IRWIN, vice-président.
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,424
Pertes payées	74,787
Bénéfice net	65,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs 40 plus nous suivant ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année 1877:

F. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibson,	Jas. A. Girder,
William Marx,	Emile Gaucha,
Davis Jackson,	John H. Hanna.

F. J. Gasquet,
Ma, le 3 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, F. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.
Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les assurés, tels, avec la réfraction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dites intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.
L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plus se payeront, à ses ayants droits, après le semparain, à dater du 15 juin prochain.
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

AGENTS DE L'ABEILLE.
M. JUST COMES, à Donaldsonville, pourse ouisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Baton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brule Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de Pointe-Coupée.
JLANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville-rolasse des Avoyelles.
MARINAT, à la Prairie-Ville-Ibéria.
M. EMONET, à Lionville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.
O. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Fort-Rio
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, Vacasse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).
A. ROYER, Morezouville (Avoyelles).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jonville (Texas).
WM. HUNDON, à Jeanerette, par Franklin.
EDGARD DELERY, Rue St. Louis, Mobile.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans les bureaux de la poste à raison de 15 cts la copie.

VAPEURS.
Lloyd de l'Allemagne du Nord.
STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.
Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous:
De Brême. De la Nile-Orléans
Frankfurt.. 10 oct. environ 14 nov.
Nassau.... 21 nov. " 23 déc.
Frankfurt.. 1 déc. " 20 jan.
Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.
PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans:
Chambre.....$150 en or Entrepont.....$45 en or.
De la Nile-Orléans à la Havane:
Chambre.....$75 en or, Entrepont....$45 en or.
De la Nile-Orléans à la Havane:
Chambre.....$35 en or, Entrepont....$15 en or.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nile-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOUKEMEYER & Co.,
Agents,
15 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.
Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.
A dater du et après le 20 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS DE SALES, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transporteurs les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 4 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se rallera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.
Le frêt reçu et mêmes indirect, à 3 heures sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
Surintendant.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la ville.
No. 124 RUE DU CANAL.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1877.

Jusqu'à nouvel ordre, les trains du lac, allant et retour, circuleront comme suit:	
DE LA VILLE.	DU LAC.
7 heures du matin	7:45 heures du matin.
8:30 "	9:15 "
10 "	10:45 "
11:20 "	Midi et quart
1 h. de l'après-midi	1:45 h. de l'après-midi
2:30 "	3:15 "
4 "	4:45 "
5:30 "	6:15 " du soir
7 " du soir	8 "
3 nov—1an	C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.
LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.
Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express 1h.50 P. M.	Express 9.30 P. M.
Train de passagers, 7.30 A. M.	Train de passagers, 3.45 P. M.
Express 5.00 P. M.	Express 9.30 P. M.
Train de passagers, 10.00 A. M.	Train de passagers, 3.45 P. M.

Les wagons-salons de Pullman voitures les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.
Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.
J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. S. ROBINSON,
21 nov Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
Double Daily Express Trains
arrive and depart from Depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express, sundays only	Express, Sunday only.
7:05 A. M.	9:05 A. M.
Express, except Sundays 7.35 P. M.	Express 9.30 P. M.
Passenger, except Sundays 7.00 A. M.	Passenger, except sundays 9.45 P. M.

Pullman Palace Car daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.
Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, Jerome.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.
A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...6.10 P M	Express No 2...10.30 A M
Express No 4...7.10 A M	Express No 3...10.00 P M

Les trains 1 et 4 partent tous les jours, les Nos 2 et 3, tous les jours excepté le dimanche.
CHARS PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A CINNINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN (Tennessee. Pour St Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York et les villes de l'Est.
Le train de vendredi soir ne se rend pas à Duquesne pour Chicago.
Les trains partent directement entre la Nile-Orléans et Moscow. City partent de la Nile-Orléans à 6h.10 P. M. le samedi, et à 7 heures le dimanche. Ils arrivent à 9h.20m A. M. et à 10 h. 10 P. M. le dimanche, et à 9 h. 20 m A M le lundi.
Billets en vente et renseignements fournis au No 2 rue du Camp, coin Gravier, sous le City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent,
F. CHANDLER Agent Gén. pour les Passagers.
14 fév. 1877

Great Jackson Route.
New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Express Trains.
Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...6.40 PM	Express No 2...10.20 AM
Express No 4...7.50 AM	Express No 3...10.00 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.
PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee
And for ST-LOUIS, a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.
Friday evening's train makes no connection at Lodgeon for Chicago.
Accommodation trains between New Orleans and McComb City.
Leaves New Orleans 5:45 PM Saturday, and 7 A M Sunday
Arrives to New Orleans at 10 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.
D. S. ROBINSON, Agent.
F. CHANDLER, Passengers General Agent.
14 fév 1877